

la délégation a réaffirmé, toutefois, que le Canada accordait son soutien à l'exercice de l'autodétermination dans ces territoires.

5. *Collaborer à l'assainissement du milieu humain*

La nomination d'un Canadien, M. Maurice Strong, ancien président de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), au poste de secrétaire général de la Conférence de 1972 sur le milieu humain qui doit avoir lieu à Stockholm a donné un puissant élan aux préparatifs de la Conférence. Le Canada est membre du Comité préparatoire de 27 États qui avait eu d'utiles discussions officielles au cours de la session de l'Assemblée générale. Le Canada a coparrainé, en Deuxième Commission, une résolution sur l'environnement dont devrait s'inspirer la prochaine session officielle du Comité préparatoire en février. Le Canada cherche à souligner, vis-à-vis des pays en voie de développement que les mesures de préservation du milieu sont dans leur intérêt présent et futur tout autant qu'elles le sont pour les pays industrialisés, ces mesures devant en outre faciliter le développement économique au lieu d'y apporter un obstacle.

6. *Coopérer dans l'usage pacifique de réseaux de satellites internationaux*

L'œuvre du Canada au Comité de l'espace extra-atmosphérique et au sein de ses sous-comités juridique et scientifique, ainsi qu'au Groupe de travail sur la radiodiffusion directe par satellites s'est poursuivie en Première Commission au moyen d'une résolution, coparrainée par le Canada et la Suède, qui recommandait l'intensification de la coopération internationale au niveau régional et à d'autres échelons afin, entre autres choses, de permettre à toutes les parties participantes de contribuer à l'établissement et à l'exploitation de services régionaux de radiodiffusion par satellites, et (ou) à l'organisation et à la réalisation d'émissions. Le Canada a été l'un des coparrainés d'une résolution qui demandait de hâter la mise au point d'une convention sur la responsabilité concernant les objets venant de l'espace, convention qui serait accompagnée de dispositions d'arbitrage obligatoire. Une troisième résolution demandant la continuation des travaux du Groupe de travail sur les satellites a été aussi coparrainée par le Canada.

7. *Développer la coopération internationale dans l'utilisation des fonds marins au delà des limites de la juridiction nationale*

La délégation canadienne a joué un rôle éminent pour la conciliation des divergences de vues entre les délégations et l'adoption d'une résolution de compromis, négociée par un groupe présidé par le Canada, concernant les préparatifs en vue de la conférence du droit maritime qui doit avoir lieu en 1973. La conférence sera préparée par un comité de 80 membres dont le Canada fera partie puisque ce comité comprendra les 42 membres du Comité des Nations Unies sur le droit de la mer. Le Canada a participé aussi activement à la négociation de la déclaration de principes concernant le régime d'exploitation des ressources du fond des mers au delà des limites de la juridiction nationale.